

DEMANDE D'IDENTIFICATION D'UNE UNITE T.V.A.
(formulaire 606 A)

IMPORTANT

Les assujettis établis en Belgique qui sont indépendants d'un point de vue juridique mais étroitement liés sur les plans financier, de l'organisation et économique peuvent être considérés comme un seul assujetti, à savoir une unité T.V.A. Au moyen de ce formulaire et des feuilles de renseignements annexes, le représentant de cette unité T.V.A., membre lui-même, doit, en vertu d'une procuration, introduire, au nom et pour le compte des membres, une demande motivée d'identification de l'unité auprès de l'office de contrôle de la T.V.A. dont il relève.

La notice ci-jointe fournit les renseignements nécessaires en vue de compléter les rubriques.

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Code de l'office de la T.V.A. auprès duquel la demande a été introduite :

Demande reçue le :

Numéro de dossier : UF/.../...

Accusé de réception envoyé le :

Eléments et/ou annexes manquant(e)s :

demandé le :	reçu le :

Date de la décision :

Date effective à laquelle démarre l'unité T.V.A. :

Numéro d'identification à la T.V.A. octroyé :

Cadre I – RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'UNITE T.V.A.

A. Dénomination :

B. Adresse :

rue :

n° :

boîte :

commune :

code postal :

C. Personne de contact :

a. nom et prénoms :

b. tél. :

fax :

E-mail :

D. Activités (opérations externes) :

a. activité principale :

b. autres activités :

E. Langue choisie par l'unité pour ses relations avec les services de la T.V.A. :

Néerlandais Français Allemand

F. Date de commencement de l'unité T.V.A. :

date réglementaire
OU
 délai de 1 2 3 4 mois calendrier

G. Requête de retrait total de la demande d'identification d'une unité T.V.A. en cas de décision négative partielle à l'égard des membres optionnels et/ou de rejet de la demande d'exclusion d'un ou plusieurs membres:

Non
 Oui

H. Chiffre d'affaires annuel présumé des opérations externes (hors T.V.A.) :

toutes les opérations	EUR
opérations exemptées par l'article 44 du CTVA sans droit à déduction (déjà comprises dans le montant ci-dessus)	EUR

I. Indication du régime T.V.A. à suivre par l'unité T.V.A.:

- assujetti avec dépôt de déclarations mensuelles
- assujetti avec dépôt de déclarations trimestrielles. L'unité T.V.A. accepte que les acomptes à verser le deuxième et le troisième mois de chaque trimestre calendrier soient déterminés forfaitairement (v. art.19, §§ 1 et 2 de l'arrêté royal n°1 du 29 décembre 1992 relatif aux mesures tendant à assurer le paiement de la T.V.A.)
- assujetti qui effectue exclusivement des opérations exemptées sans droit à déduction avec l'octroi d'un numéro d'identification à la T.V.A. qui comporte les lettres BE
- assujetti qui effectue exclusivement des opérations exemptées sans droit à déduction avec l'octroi d'un numéro d'identification à la T.V.A. qui ne comporte pas les lettres BE.

Cadre II – RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU REPRESENTANT

A. Désignation du représentant

a) numéro d'entreprise :

--	--	--	--	--	--	--	--

déjà identifié à des fins T.V.A. ?

Oui
 Non

b) nom et prénoms (pour les personnes physiques) ou dénomination sociale :

--

B. Données d'identification à mentionner si un numéro d'entreprise n'a pas encore été octroyé :

a) pour les personnes physiques :

nom et prénoms :

numéro au registre national :

date d'expiration du permis de séjour :

rue :

n° :

boîte :

commune :

code postal :

b) pour les personnes morales et les associations sans personnalité juridique :

forme juridique :

dénomination sociale :

siège social ou statutaire :

rue :

n° :

boîte :

commune :

code postal :

c) adresse du siège administratif principal si elle diffère de celle sous a) ou b) :

rue :

n° :

boîte :

commune :

code postal :

C. Données de la personne de contact pour le dépôt de la demande :

a. nom et prénoms :

b. tél. :

fax :

E-mail :

D. Activité y compris les opérations internes

a) activité principale :

exclusivement

opérations externes

opérations internes

principalement

opérations externes

opérations internes

b) activités secondaires :

exclusivement

opérations externes

opérations internes

principalement

opérations externes

opérations internes

E. Le représentant est (indiquez une croix dans la case adéquate) :

- a) une entreprise belge sans établissement stable à l'étranger
- b) une entreprise belge avec un ou plusieurs établissements stables à l'étranger.
Prière de mentionner ces établissements ci-dessous.

dénomination et adresse	activités	n° de T.V.A. étranger

- c) un établissement stable d'un assujetti étranger. Prière de mentionner les données de cet assujetti étranger ci-dessous.

Dénomination et adresse :

Activités :

N° de T.V.A. étranger :

F. Indiquez ci-dessous si le représentant est un membre par option ou par application de la présomption visée à l'article 1er, § 2 de l'arrêté royal n°55 relatif au régime des assujettis formant une unité T.V.A. (membre obligatoire) et complétez les données demandées correspondantes.

membre optionnel

membre avec lequel le lien est démontré (nom + forme juridique)

description de la manière selon laquelle il est satisfait aux trois conditions cumulatives de lien étroit afin de pouvoir être considéré comme un seul assujetti : <i>financier</i> :
--

Voir annexe n°

organisationnel :

Voir annexe n°

économique :

Voir annexe n°

membre obligatoire

membre qui détient une participation directe > 50 pct. dans le représentant

nom + forme juridique :

pourcentage :

voir annexe n°

Le représentant déclare expressément :

- 1. qu'il n'est pas membre d'une autre unité T.V.A. ET
- 2. qu'aucune autre demande d'identification d'une unité T.V.A. dans laquelle il était repris comme membre n'a été introduite.

Cadre III – RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES MEMBRES

A. Membres optionnels

nombre :

liste exhaustive :

n°	nom + forme juridique	numéro d'entreprise belge
A01		
A02		
A03		
A04		
A05		
A06		
A07		
A08		
A09		
A10		

L'unité T.V.A. déclare expressément :

- 1. qu'aucun assujetti énuméré sous le A n'est membre d'une autre unité T.V.A. ET
- 2. qu'aucune autre demande d'identification d'une unité T.V.A. dans laquelle un des assujettis énumérés sous le A était repris n'a été introduite.

B. Membres obligatoires

nombre :

liste exhaustive :

n°	nom + forme juridique	numéro d'entreprise belge	demande d'exclusion?
B01			
B02			
B03			
B04			
B05			
B06			
B07			
B08			
B09			
B10			

L'unité T.V.A. déclare expressément :

- 1. qu'aucun des assujettis énumérés sous le B pour lequel aucune demande d'exclusion n'a été faite, n'est membre d'une autre unité T.V.A. ET
- 2. qu'aucune autre demande d'identification d'une unité T.V.A. en ce sens n'a été introduite.

Cadre IV – MANDATS CONCERNANT L'UNITE T.V.A.

Prière d'indiquer ci-après les numéros des annexes relatives aux procurations à joindre obligatoirement.

Les procurations suivantes doivent être jointes :

- A. La procuration en vertu de laquelle le représentant, membre de l'unité T.V.A., a été désigné par les autres membres pour :
- exercer, en leur nom et pour leur compte, les droits et obligations de l'unité T.V.A. mentionnés dans le Code et ses arrêtés d'exécution
 - exercer, en leur nom et pour leur compte, les droits et obligations des membres mêmes en exécution du Code et des arrêtés royaux d'exécution à partir du moment où l'unité T.V.A. est considérée comme un seul assujetti

voir annexe n°

- B. La procuration en vertu de laquelle les membres individuels optent pour faire partie de l'unité T.V.A. et en vertu de laquelle le représentant de l'unité T.V.A. introduit cette demande motivée au nom et pour le compte de ces membres.

voir annexe n°

Cadre V – ORGANIGRAMME

Le représentant de l'unité T.V.A. déclare que figure en annexe un organigramme de l'entièreté du groupe dont lui et les autres membres font partie et sur lequel sont, le cas échéant, également reprises les entreprises qui ne font pas partie de la présente demande.

voir annexe n°

Cadre VI– DATE ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

Le demandeur déclare expressément que cette demande est complète et reprend tous les membres qui font partie de l'unité T.V.A..

Date: _____ Signature : _____

Nom et prénoms :

Qualité :

Dans l'hypothèse où le demandeur est une personne autre que le représentant de l'unité T.V.A. :

A. Numéro d'entreprise :

B. Si le déclarant ne dispose pas d'un numéro d'entreprise :

- Nom et prénoms ou dénomination sociale :
 - Adresse complète :

Rue N° Boîte
Commune Code postal
Pays
Téléphone : fax :
E-mail :